

«Formation Permis d'exploitation D'un débit de boisson »

Agrée par le ministère de l'intérieur

Objectif de la formation :

- Maîtriser l'environnement juridique des débits de boissons
- Appliquer les conditions liées à l'ouverture d'un bar, restaurant
- Respecter les obligations liées à l'exploitation d'un débit de boissons
- Repérer les éléments de la réglementation locale

Public : Tout public

Durée : 21 heures

Financement : Plan de développement de compétence, AIF

Prérequis : Aucun

Accès à la formation : Entrée et sortie permanente. Action de formation accessible aux publics en situation de handicap

Modalités du dispositif d'évaluation : Évaluations des acquis en fin de formation, tests tout au long de la formation.

Validation : Attestation de formation et CERFA

Méthodes Pédagogiques :

La formation est animée en visio conférence par des professionnels du secteur CHR afin qu'elle soit concrète et opérationnelle. Ainsi, les apports théoriques sont complétés par des échanges et études de cas de chaque stagiaire, de son établissement et de ses éventuelles problématiques. Le formateur utilise des supports audiovisuels et les documents importants sont remis en même temps que le livret stagiaire.

Lors de la formation plusieurs méthodes et technique sont utilisées afin de mettre le stagiaire au cœur de son apprentissage dont il est acteur en permanence. Une alternance des différentes méthodes active, démonstrative, interrogative et expositive est réalisée lors des animations de séquences de formation. Les techniques utilisées sont : le travail de sous-groupe, mise en situation, jeux de rôle, étude de cas et brainstorming.





Moyens pédagogiques :

Formation en visioconférence. Ressources pédagogiques et vidéo, échanges avec des professionnels de terrain.

Programme de la formation

1. Maîtriser l'environnement juridique des débits de boissons

- Le Permis d'Exploitation en détail
- Les différentes licences et catégories de boissons
- Les formalités légales

2. Identifier le cadre législatif

- Les organisations administratives et juridiques
- Les responsabilités pénales et civiles
- Les délits et infractions

3. Assurer les obligations de protection de la santé publique et de protection de l'ordre public

- L'alcool et ses dangers
- Les mineurs
- Les femmes enceintes
- Open bar et « Happy hours »
- Les stupéfiants, le tabac et les jeux
- Les nuisances sonores

4. Appliquer les obligations liées à l'établissement

- Les affichages obligatoires
- L'occupation du domaine public
- La vidéo protection
- La sécurité incendie
- L'accessibilité

5. Respecter les obligations en matière d'hygiène

- Les bonnes pratiques d'hygiène
- Les documents obligatoires

6. Appliquer le droit du travail

- L'embauche des salariés
- Les contrats de travail et horaires
- Les obligations

Contactez-nous !

www.crc-formation.fr

04.94.88.58.59

contact@crc-formation.fr

245, avenue de l'université

Le nouveau parc St Clair

83160 LA-VALETTE-DU-VAR

